

## *Conclusion*

Avec un total de cent seize structures funéraires, pour la plupart directement liées à la pratique de la crémation, les sites de Mécleuves « La Haie aux Angles » (Moselle), Loison-sous-Lens « Les Oiseaux » (Pas-de-Calais) et Contrexéville « Le Grand Hachu » (Vosges), ont fourni une base documentaire significative, permettant une approche du monde des morts forte d'une diversité des pratiques et des gestuelles funéraires mises en œuvre.

Les données issues de ces études - corrélées à celles, plus générales, provenant de l'ensemble des sites funéraires recensés sur nos régions d'étude - ont livré de nombreuses pistes de réflexion sur lesquelles il convient de revenir ici afin de dresser un bilan de ces résultats.

La première remarque concerne le phénomène de dispersion des lieux funéraires reconnue dans certains secteurs, notamment chez les Atrébates et les Ménapes, et dans une moindre mesure chez les Morins et les Nerviens. Certaines nécropoles - mais peut-on encore parler de nécropoles ? - s'avèrent en effet organisées de manière très lâche. Ainsi, des petits groupes de tombes ou des tombes isolées sont dispersés sur une zone, pouvant dans certains cas être qualifiée d'espace funéraire, mais dans d'autres cas, lorsque les tombes sont disséminées au sein de structures domestiques, alors l'espace funéraire n'est plus réellement envisageable comme une entité à part. Il n'y a donc pas à proprement parler de nécropole.

Ce phénomène a pu être mis en évidence grâce à la réalisation de fouilles préventives sur de grandes superficies, mais il faut également envisager que d'autres fouilles d'emprises plus réduites n'aient livré qu'une partie de ces vestiges (une structure isolée ou un petit groupe de sépultures) empêchant ainsi leur identification. Les quelques exemples reconnus, tels que ceux de Dourges, de Pitgam ou d'Onnaing, ont été comptabilisés, dans cette étude, comme un seul et même lieu funéraire, mais comme cela vient d'être souligné, il est fort probable que cette spécificité touche d'autres sites qui n'ont pas pu être reconnus comme tels suite aux opérations archéologiques ; ceux-ci peuvent alors accroître considérablement le nombre de sites recensés. En effet, si certaines opérations de sondages ou de sauvetage livrent des structures funéraires tout en laissant supposer la présence d'autres structures en dehors de l'emprise de la fouille, ce phénomène est également accentué par le fait que les espaces funéraires sont plus déstructurés : il est davantage probable de découvrir des structures isolées ou des petits groupes de structures lorsque les lieux funéraires sont dispersés. Cela peut donc expliquer en partie que la densité des sites funéraires dans ces territoires du Nord soit plus importante, reflétant ainsi cette dispersion des espaces funéraires qu'il n'a pas toujours été possible

de mettre en évidence lors de la collecte des informations.

Par ailleurs, l'analyse de l'organisation interne des sites funéraires, et notamment concernant leur taille (nombre de sépultures) et leur durée d'utilisation, apporte des éléments de réflexion complémentaires. D'une manière générale, et sauf exception, dans les territoires du Nord, les nécropoles qui ont pu être fouillées exhaustivement se caractérisent par un nombre de sépultures assez faible en comparaison avec les nécropoles localisées dans l'Est. Cela va de paire avec leur durée d'utilisation qui est globalement plus courte chez les premiers. En schématisant, les nécropoles du Nord sont donc plus petites et utilisées sur de plus courtes durées, ce qui impliquerait donc qu'elles soient plus nombreuses. Sur les territoires leuque et médiomatrique, si une nécropole est utilisée sur deux ou trois siècles, elle se trouve en quelque sorte « rentabilisée ». Les échantillons dont nous disposons sont assez inégaux car les nécropoles fouillées exhaustivement sont encore assez rares. Certaines données complémentaires font également défaut en ce qui concerne les durées d'occupation des habitats associés. Le lien est difficile à établir et les datations, que ce soit pour les sites funéraires ou pour les sites d'habitat, sont souvent très larges, de l'ordre du siècle ou du demi siècle, ce qui ne permet que très rarement de pouvoir comparer les durées réelles d'occupation des sites. Mais il semble qu'il y ait ici une problématique digne d'intérêt qui devra cependant être approfondie par les études futures.

Finalement, la nette différence qui touche la densité des sites funéraires entre les deux zones géographiques prises en compte, dénote une avancée inégale de la recherche archéologique mais reflète également une réalité historique, qui peut trouver des réponses dans l'aspect et l'organisation même des espaces funéraires.

Cette première remarque évoque une autre problématique : à qui appartiennent ces petites ou grandes nécropoles ? La relation entre l'habitat et le site funéraire est rarement mise en évidence, ce qui nous prive de précieuses informations, mais, quelques exemples bien documentés permettent une première approche de cette question. Ainsi, à Mécleuves « La Haie aux Angles », la nécropole se compose d'une cinquantaine de sépultures réparties sur environ 200 ans. L'habitat associé n'a pu être appréhendé dans sa totalité, mais son occupation correspond en grande partie aux horizons chronologiques reconnus dans la nécropole. Bien qu'une sépulture ait pris place quelques années auparavant, il est envisageable que cet espace funéraire soit uniquement utilisé par un groupe humain occupant cet établissement rural. Par ailleurs, les pratiques funéraires mises en évidence dans cette nécropole sont homogènes (notamment au niveau de l'agencement des sépultures, du mode de dépôt des os et du mobilier d'accompagnement), et évoluent au fil du temps, illustrant davantage une utilisation continue par une même population. Ce dernier aspect reste néanmoins au stade hypothétique, et il n'est pas exclu que la nécropole ait été utilisée par plusieurs groupes humains installés à proximité, bien que rien ne permette réellement de l'affirmer.

Il est en effet envisageable que certains espaces funéraires puissent être utilisés de façon communautaire, c'est-à-dire par plusieurs groupes humains vivant dans des établissements ruraux dispersés ou regroupés en hameaux. De manière générale, cette idée engendrerait alors un nombre plus réduit de nécropoles, celles-ci étant alors plus grandes et utilisées plus longtemps par une

population plus importante : cette description pourrait correspondre à l'image obtenue en Lorraine, radicalement différente de celle du Nord. Cette configuration, bien que pouvant être appréhendée à travers plusieurs indices, n'a pu être reconnue avec certitude que dans un cas : le site de Saint-Quirin « La Croix Guillaume » (Médiomatique) correspond effectivement à ce type d'utilisation mais il s'agit d'un contexte particulier puisqu'un hameau constitué de quatre bâtiments et d'une probable aire culturelle a été fouillé à proximité immédiate de la nécropole. Cette dernière se caractérisait par ailleurs par une organisation en secteurs pouvant illustrer une répartition de type familial. Cette idée a également été évoquée dans le cas du site de Loison-sous-Lens « Les Oiseaux », où deux groupes distincts de sépultures composent l'espace funéraire, tandis que deux bâtiments ont été mis au jour juste à côté.

L'analyse de la répartition des sites funéraires permet d'avoir une vision générale de l'organisation spatiale des territoires, notamment en termes de densité, mais elles soulèvent également des questions qui nécessitent d'appréhender l'aspect des lieux funéraires. Les différents éléments rapidement évoqués ici interfèrent sur l'organisation des espaces funéraires et apportent des réponses complémentaires pouvant expliquer en partie l'inégale densité de l'implantation des sites funéraires reconnue entre les deux régions, alors que celle-ci n'est pas toujours visible dans la répartition des sites d'habitat (notamment chez les Leuques).

Chacun des trois sites étudiés dans le détail a également permis d'aborder des aspects différents des rituels entourant la mort à l'époque gallo-romaine. Ainsi, la nécropole de Mécleuves se caractérise par l'importance des sépultures secondaires à dépôt en terre-libre à ossements dispersés (faisant intervenir les résidus de crémation issus du bûcher) et par l'utilisation de cistes en pierre - qui s'avère être davantage une spécificité lorraine -, soulevant ainsi différentes questions liées à la gestion des vestiges osseux. Elle a également livré d'autres structures intégrées à l'espace funéraire, telles que les fosses à offrandes et les concentrations de matériel. Celles-ci ont ainsi permis de faire le point sur ces structures particulières qui peuvent s'inscrire ou non dans le temps des funérailles, offrant une vision plus large et plus complexe des différents rituels mis en œuvre lors du décès d'une personne. L'importante fosse à offrandes (St 77) a notamment permis d'aborder le statut privilégié du défunt par un autre biais que celui de sa sépulture, mettant en garde contre une analyse trop rapide du seul mobilier découvert dans la tombe ou de l'aspect général de cette dernière.

La nécropole de Loison-sous-Lens a, quant à elle, livré des sépultures secondaires à crémation très différentes de celles de Mécleuves, dans l'agencement de la tombe et du mobilier, mais également dans le mode de dépôt des os. Deux fosses charbonneuses se distinguent de ces sépultures et correspondent très probablement à des rejets de crémation. Ce type de structures est à prendre en compte dans l'analyse de la gestion des résidus de crémation qui ne sont pas déposés dans la sépulture mais qui contiennent néanmoins des vestiges osseux humains.

Enfin, le site de Contrexéville offre un éclairage nouveau sur des structures servant à l'élaboration de rituels, tels que la pratique de repas funéraire et/ou de sacrifices par le feu. Quelques rares sites ont permis d'établir des comparaisons et de conforter cette hypothèse.

Chacun de ces sites est également caractérisé par une implantation différente dans le paysage rural, notamment par rapport à leur habitat respectif. Elles s'intègrent donc parfaitement aux observations réalisées à l'échelle régionale. Trois grands schémas sont en effet reconnaissables : une proximité immédiate (de quelques mètres) avec l'habitat, comme c'est le cas à Loison-sous-Lens, une distance intermédiaire, comme à Mécleuves (inférieure à 300 m) et un éloignement un peu plus important, comme l'a illustré l'exemple de Contrexéville (entre 300 et 500 m). Quel que soit le territoire pris en compte, les espaces funéraires, en milieu rural, sont généralement assez proches du lieu d'habitation et les deux communautés - les vivants et les morts - cohabitent parfois de manière très ténue. Néanmoins, nous retiendrons également qu'il n'est pas toujours aisé d'établir la relation entre un site funéraire et un site d'habitat, et que certaines données nous échappent probablement, en particulier si les sites sont distants. La possibilité qu'il existe des nécropoles communautaires peut également biaiser notre vision de l'organisation spatiale de ces différents éléments.

Si l'organisation interne des nécropoles est également assez variable, quelques schémas type ont néanmoins pu être mis en évidence sur les trois sites étudiés mais aussi sur l'ensemble des sites pris en compte dans ce travail. Du point de vue de la matérialisation des espaces funéraires et des tombes, les exemples sont moins nombreux sur les territoires localisés dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en Lorraine, où certains secteurs apportent davantage d'informations grâce à une meilleure préservation des vestiges (notamment dans le secteur du Piémont vosgien). Ici encore, le fait de ne pas délimiter matériellement l'espace funéraire peut être corrélé à l'organisation dispersée de cet espace. Il faut cependant garder à l'esprit que certaines délimitations ne sont probablement pas parvenues jusqu'à nous, notamment lorsqu'elles étaient édifiées par des éléments non pérennes : haies végétales, petites palissades ou clôtures.

Les lieux de crémation ont pu être évoqués de manière générale sur l'ensemble des territoires étudiés, ces structures étant absentes des trois sites funéraires à la base de ce travail. Les résultats se sont avérés assez différents d'un secteur géographique à l'autre, puisque celles-ci sont particulièrement rares sur les territoires leuque, médiomatique et trévire, tandis que plusieurs exemples, notamment de bûchers ou de tombes-bûchers en fosse, sont attestés chez les Atrébates, les Ménapes et les Morins. Les aires de crémation sont par ailleurs très rares sur l'ensemble des territoires étudiés et constituent les seuls exemples attestés sur les territoires orientaux. Ces premiers résultats permettent donc d'envisager l'utilisation de structures de combustion différentes, leur rareté sur les territoires leuque et médiomatique pouvant s'expliquer en partie par un vide documentaire lié à l'état de la recherche, mais peut-être aussi par l'utilisation d'aires de crémation ou de bûchers au sol dont l'empreinte est moins pérenne. Les structures en fosse sont mieux conservées et plus facilement repérables.

Concernant plus spécifiquement les sépultures secondaires à crémation, le Nord se caractérise par la présence de tombes construites en plus grand nombre, en particulier chez les Atrébates (en pierres, tuiles et bois principalement). Du point de vue du mode dépôt, les deux régions présentent encore ici des différences assez notables qui avaient déjà été perçues lors de l'étude des sites de Mécleuves et de Loison-sous-Lens. Les modes de dépôt s'avèrent plus diversifiés dans les territoires

du Nord, en particulier aux deux premiers siècles de notre ère. Le III<sup>ème</sup> siècle après J.-C. se caractérise davantage par une homogénéité des modes de dépôts, effectués en vases céramique ou en terre-libre.

Le mobilier funéraire a été abordé, dans la mesure du possible, dans sa relation avec l'identité du défunt, afin de répondre à certains questionnements que les archéologues sont à même de se poser lors des approches anthropologiques : le statut social du défunt est-il perceptible à travers le mobilier ? Dans quel cas peut-on parler de sépulture féminine ou masculine ? Les sépultures d'immaturs se caractérisent-elles par un mobilier différent de celui des adultes ? L'un des premiers constats qu'il a été possible de faire - et qui est corroboré par d'autres études - réside dans l'importance de prendre en compte non pas seulement la sépulture mais également les structures non sépulcrales qui livrent, elles aussi, un mobilier pouvant être le reflet de pratiques spécifiques notamment liées au « statut social » du défunt. Si les résultats obtenus ici peuvent paraître décevants car ils ne reflètent pas justement de distinction bien nette selon l'âge au décès ou le sexe du défunt, ils permettent à notre sens de mettre en garde contre certains raccourcis qui associent par exemple la présence d'un couteau à une sépulture masculine. Des exemples attestent effectivement d'une prédominance de tel ou tel objet dans les tombes féminines, masculines ou d'immaturs, mais d'autres paramètres doivent être pris en compte avant d'aboutir à une conclusion pertinente. Dans le cas des enfants, il est notamment important de distinguer les immaturs biologiques, définis comme tels grâce à l'étude ostéologique, des immaturs sociaux, définis par des règles sociales propres à la civilisation étudiée.

Enfin, la place donnée aux structures non sépulcrales est aussi importante que celle donnée aux sépultures, car elles participent autant au domaine « funéraire » et doivent nécessairement être prises en compte si l'on souhaite comprendre l'ensemble des gestes et des pratiques entourant la mort à l'époque gallo-romaine. Elles sont cependant encore difficiles à appréhender, notamment lorsqu'elles sont découvertes de manière isolée, et en particulier dans le cas des fosses à rejets de crémation qui sont parfois difficilement discernables des sépultures secondaires à crémation pour lesquelles le dépôt osseux est effectué en terre-libre avec les résidus de crémation issus du bûcher.

Ces fosses à rejets de crémation jouent également un rôle dans la gestion des vestiges osseux. Les différentes études ostéologiques montrent en effet qu'une partie seulement des vestiges osseux est généralement déposée dans la sépulture, et ces fosses permettent de pallier en partie à ce manque. Les analyses ostéologiques ont été traitées globalement sur l'ensemble des territoires étudiés car les sites permettant une telle approche y sont très inégalement répartis, ne permettant pas une analyse citée par citée. Les données issues de ces études ne sont pas facilement synthétisables car elles sont très différentes d'un site à l'autre. Les représentations pondérales sont notamment influencées par la manière dont on veut représenter le défunt (plus ou moins partiellement ou dans son intégralité), ce qui est variable d'un site à l'autre, voire d'une sépulture à l'autre. Et il faut également garder à l'esprit la part de hasard qui peut intervenir dans la composition des dépôts osseux. Néanmoins, le choix du mode de dépôt, ainsi que la présence ou non de résidus de crémation associés au dépôt osseux ont des incidences sur la quantité d'ossements qui le compose. Ces différents éléments indui-

sent par ailleurs des choix effectués au moment du ramassage sur le lieu de crémation et au moment du dépôt dans le contenant ou dans la fosse sépulcrale. Ces observations sont, à l'heure actuelle, plus pertinentes dans le cadre d'une étude interne à un même espace funéraire, mais ces approches de plus en plus systématiques permettront certainement, à long terme, de mieux comprendre la manière dont sont gérés les vestiges osseux.

L'ensemble des sites présentés dans ce travail sont localisés sur le territoire administratif antique de la Gaule Belgique, permettant d'entrevoir des premiers aspects de cette région de Gaule romaine. Cependant, ce tableau reste à ce jour incomplet, puisqu'une importante partie de ce territoire n'a pas pu être prise en considération dans ce travail. Elle correspond approximativement aux régions actuelles de Champagne-Ardenne et de Picardie, mais également à certaines régions de Belgique, d'Allemagne et du Luxembourg. Nous ne pouvons donc prétendre ici à une étude synthétique sur la Gaule Belgique, mais plutôt à un premier aperçu touchant deux zones géographiques par ailleurs séparées par l'imposant territoire rème. Ce dernier fait en effet la jonction entre les deux, puisqu'il est limitrophe des territoires trévire, médiomatrique et leuque à l'Est, et du territoire nervien au Nord. Il mériterait à ce titre que l'on s'y attarde prochainement afin de pouvoir compléter les résultats obtenus ici. Cette analyse sera probablement riche en enseignements, soulevant diverses questions propres à cette cité antique, mais également en tant que zone « tampon » entre nos deux régions : présente-elle des spécificités qui lui sont propres ? Y a-t-il une continuité à l'Est et/ou au Nord ? Et si oui jusqu'où et dans quels domaines se fait-elle sentir ?

On le voit, ce sujet peut donc encore s'étendre et mériterait, à nos yeux, d'être traité lors d'une approche similaire à celle mise en place dans ce travail.